

**SAINTE AGATHE DES MONT**  
*Ici bat le cœur des Laurentides*

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-400-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-EM-400 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 662 000 \$ POUR LE REMplacement DES MEMBRANES DE FILTRATION À L'USINE DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 304 000 \$**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 23 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2025-EM-400-1 modifiant le règlement numéro 2025-EM-400 décrétant une dépense et un emprunt de 1 662 000 \$ pour le remplacement des membranes de filtration à l'usine de production de l'eau potable, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 304 000 \$.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – Septembre 2025 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 octobre 2025.

Anny Després, greffière adjointe